

**Province de Québec
Conseil municipal de la Municipalité de
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !**

Le 2 octobre 2023

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le lundi 2 octobre à 20h tenue sous la présidence de madame Mélissa Lord, mairesse, sont présents les conseillers suivants :

Madame Johanny Morneau-Briand
Monsieur Richard Bossé
Monsieur Patrick Beaulieu
Monsieur Normand Lizotte
Monsieur Roberto Pelletier

Monsieur Frédéric Beaulieu conseiller est absent.

Assiste également à la séance du conseil, Marie-Josée Corbin, directrice générale / greffière trésorière.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1- MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2- CONFORMITE DU QUORUM

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 1- **Mot de bienvenue**
- 2- **Conformité du quorum**
- 3- **Adoption de l'ordre du jour**
- 4- **Adoption des procès-verbaux :**
 - 4.1 **réunion ordinaire du 5 septembre 2023**

- 5- **Suivi des dossiers :**

- 6- **Approbation des comptes et déboursés :**
 - 6.1 **Approbation des comptes et des déboursés pour municipalité :**
 - 6.2 **Approbation des comptes et des déboursés pour Lac Dôle :**

- 7- **Correspondance :**

- 8- **Affaires financières :**
 - 8.1 **Résolution pour autoriser le paiement de la cotisation 2023-2024**

- 9- **Greffe et organisation :**
 - 9.1 **Correction de la résolution numéro 01-20-9005**
 - 9.2 **Demande Club des 50+**
 - 9.3 **Adoption des prévisions budgétaires 2022 de la RIDT**
 - 9.4 **Autorisation de présenter et signer les contrats de travail pour les employés**
 - 9.5 **Achat deux drapeaux de la municipalité Saint Louis du Ha!Ha!**

- 10- **Sécurité publique :**
 - 10.1 **Adoption du règlement numéro 441**

- 11- **Travaux publics :**
 - 11.1 **Acceptation soumission pour l'installation de l'éclairage de l'abris à sel**
 - 11.2 **Autorisation pour la réparation du réseau égout au 271 et 273 Commerciale**
 - 11.3 **Achat d'une laveuse à pression**

- 12- **Urbanisme :**
 - 12.1 **Demande soumise au conseil municipale de statuer pour le matricule 9477_23_5666.00_0000**
 - 12.2 **Demande soumise au conseil municipale de statuer pour le matricule 9379_77_0401.00_0000**

- 13- **Loisirs, cultures et vie communautaires :**
 - 13.1 **Demande d'aide financière pour la bibliothèque municipale**

- 14- **Camping du Lac Dôle :**

14.1 Acceptation offre de service carnet de santé du Camping Lac Dôle

14.2 Acceptation achat de revêtement extérieur manquant

15- Affaires diverses :

15.1 Fixer rencontre pour la rue Centenaire

15.2 Demande du comité des loisirs du Lac Dôle

15.3 Soumission pour électricité Camping Lac Dôle

15.4 Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Témiscouata pour la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

15.5 Adhésion 2024-2026 Les Fleurons du Québec

16- Périodes de questions :

17- Levée de l'assemblée :

Il est donc proposé par Madame Johanny Morneau-Briand appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Affaires diverses » ouvert.

4- ADOPTION DES PROCES-VERBAUX :

4.1 REUNION ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, madame mairesse est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections :

Madame Johanny Morneau-Briand fait mention d'apporter une correction à la signature à la fin du procès verbale : mairesse suppléante pour simplement mairesse.

Il est proposé par monsieur Normand Lizotte, appuyé par monsieur Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents que les corrections soient apportées au procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 septembre 2023 en apportant la correction mentionnée, puis adoptés et que madame la mairesse et madame la directrice générale soient par la présente résolution autorisés à les signer.

-ADOPTÉE-

5- SUIVI DES DOSSIERS :

- Johanny Morneau-Briand compte rendu sur la rencontre annuelle, horaire pour cette année et beaucoup de famille qui utilise les services de la bibliothèque. 5 à 7 qui s'est tenue le 22 septembre dernier pour remercier tous les bénévoles du 150^{ième} (55)
- Roberto Pelletier rencontre avec Dany du Camping Lac Dôle pour achat de poisons.
- Normand Lizotte compte rendu rencontre RIDT augmentation de 15% sur quotes parts pour 2024, les frais de vidange des fosses septique ; se fera sans augmentation en 2024, discussion sur la gestion de la tubulure des érablières et toujours projet d'usine à Dégelis.
- Mélissa Lord Approbation des tarifs pour station de lavage
Compte rendu sur la rencontre avec madame Amélie Dionne (un montant sera remis pour aider les personnes sinistrées).
Discussion du projet logement et présentation sécurité entre voisin pour nos aînés avec Mélanie Lavoie.

6- APPROBATION DES COMPTES ET DEBOURSES :

6.1 APPROBATION DES COMPTES ET DEBOURSES MUNICIPALITE :

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9818

Il est proposé par monsieur Normand Lizotte, appuyé par monsieur Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 30 septembre 2023 et d'autoriser le paiement, à même le fond de fonctionnement, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de **147 068.29 \$** et de salaire net de **38 941.31 \$**.

-ADOPTÉE-

6.2 APPROBATION DES COMPTES ET DEBOURSES LAC DÔLE:

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9819

Il est proposé par monsieur Roberto Pelletier, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 30 septembre 2023 et d'autoriser le paiement, à même le fond de fonctionnement, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de **5 128.74 \$** et de salaire net de **6 930.45 \$**.

-ADOPTÉE-

7- CORRESPONDANCE :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie de la correspondance, la directrice générale fait un bref compte rendu.

8- AFFAIRES FINANCIERES :

8.1 RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION 2023-2024

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9820

CONSIDERANT la réception de notre avis de cotisation annuelle de la Croix-Rouge Canadienne 2023-2024;

CONSIDERANT QUE le coût de cette cotisation est au montant de 253.00 \$;

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à payer la cotisation annuelle de la Croix-Rouge Canadienne au montant de 253.00 \$.

-ADOPTÉE-

9- GREFFE ET ORGANISATION :

9.1 CORRECTION DE LA RESOLUTION NUMERO 01-20-9005

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9821

CONSIDÉRANT QU'une demande de correction à la résolution 01-20-9005 tenue le 15 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE madame Katie Lavoie désire modifier le de monsieur Jean-Yves Morin par celui de Madame Sandra Nault ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Pelletier et appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la modification de la résolution 01-20-9005 en changeant le nom de monsieur Jean-Yves Morin par celui de madame Sandra Nault concernant le déneigement de la Route à Ti-Fonse.

-ADOPTÉE-

9.2 DEMANDE CLUB DES 50+

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9822

CONSIDÉRANT la réception d'une demande du Club des 50 ans + pour demander la permission à la Municipalité d'installer à l'entrée du local du côté droit de la porte d'accès, l'identification de leur Club Des 50 Ans et +. L'affiche aura une dimension d'environ 45 cm par 60 cm. Cette demande est dû au bris de celle qui était fixée à la galerie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Lizotte et appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'installation de l'affiche pour l'identification du Club des 50 ans +.

-ADOPTÉE-

9.3 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 DE LA RIDT

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9823

La directrice générale reconnaît une erreur s'est glissée sur l'adoption de cette résolution. Ce n'étaient pas les prévisions budgétaires qui étaient à adopter mais bien les états financiers de la Régie intermunicipale des installations portuaires du lac Témiscouata au 31 décembre 2022. Les états financiers seront adoptés à la prochaine séance du conseil.

9.4 AUTORISATION DE PRESENTER ET SIGNER LES CONTRATS DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9824

CONSIDÉRANT QUE les contrats de travail de certains employés ont pris fin le 31 décembre 2022 et que certains nouveaux employés sont sans contrat de travail ;

CONSIDÉRANT QUE Marie-Josée Corbin, directrice générale a rédigé l'ébauche des contrats de travail pour les employés de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'un comité consultatif interne a été nommé pour prendre connaissance et apporter leurs recommandations pour y apporter les corrections demandées au contrat de travail ;

CONSIDÉRANT QUE Marie-Josée Corbin, directrice générale a apporté tous les correctifs demandés par le comité consultatif ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Richard Bossé et appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des

membres présents d'accepter que Marie-Josée Corbin directrice générale remettre les contrats de travail à chaque employé pour qu'ils en prennent connaissance. S'il y a lieu à une négociation avec un employé les membres du comité consultatif en seront avisés et une rencontre sera faite. Le conseil autorise Mélissa Lord mairesse et Marie-Josée Corbin, directrice générale à signer les contrats de travail finaux.

-ADOPTÉE-

9.5 ACHAT DEUX DRAPEAUX DE LA MUNICIPALITE SAINT LOUIS DU HA!HA!

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9825

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanny Moreau-Briand et appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'achat de deux drapeaux de la Municipalité Saint Louis du Ha!Ha! 36 x 72 avec corde et cabillot au montant de 145.99\$ chacun plus taxes.

- ADOPTÉE -

10- SÉCURITE PUBLIQUE :

10.1 ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 441

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9826

Règlement numéro 441 modifiant le règlement numéro 368 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

ATTENDU QUE l'accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2023-2025, signé le 8 juin 2022, prévoit à son article 4.1 que le montant de la taxe servant au financement des centres d'urgence 9-1-1 sera ajusté selon l'inflation, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 368;

ATTENDU QUE l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanny Moreau-Briand, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement numéro 441 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

1. L'article 1 du règlement numéro 368 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le règlement 368 est modifié par l'insertion après l'article 1, du suivant :

Le montant de la taxe est indexé, au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005\$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la *Gazette officielle du Québec*, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14).

3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

-ADOPTÉE-

11- TRAVAUX PUBLICS :

11.1 ACCEPTATION SOUMISSION POUR L'INSTALLATION DE L'ECLAIRAGE DE L'ABRIS A SEL

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9827

CONSIDÉRANT QUE l'abris à sel au garage municipale n'as pas d'éclairage ;

CONSIDÉRANT QUE pour la sécurité de nos employés à la voirie qu'il serait important de faire l'installation d'un éclairage adéquat ;

CONSIDÉRANT QUE des demandent de soumission ont été demandés;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions, une de TÉMIS ÉLECTRQUE 2021 INC. au montant de 11 099.50 \$ plus taxes et l'autre de SPÉCIALITÉ ÉLECTRIQUE au montant de 13 510.00 \$ plus taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Richard Bossé et appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de TÉMIS ÉLECTRQUE 2021 INC. au montant de 13 760.00 \$ plus taxes avec les rajouts pour fil souterrain et prise de courant.

- ADOPTÉE –

11.2 AUTORISATION POUR LA RÉPARATION DU RÉSEAU DÉGOUT AU 271 ET 273 COMMERCIALE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9828

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre d'un citoyen concernant la problématique d'un trou d'homme relié à notre réseau d'égout municipale à l'arrière du 271 et 273 Commerciale;

CONSIDÉRANT QU'après vérification avec caméra par Campor Environnement, le conduit qui va se jeter dans le réseau d'égout de la municipalité est bouché et ne cesse de remplir le trou d'homme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Richard Bossé et appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la réparation du réseau d'égout municipale à l'arrière du 271 et 273 Commerciale au montant de 5 397.77 \$ plus taxes.

-ADOPTÉE-

11.3 ACHAT D'UNE LAVEUSE A PRESSION

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9829

CONSIDÉRANT QUE la laveuse à pression au garage municipale est brisé et serait trop dispendieux la faire réparer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu et appuyé par monsieur Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité

des membres présents d'accepter l'achat d'une laveuse à pression 2400 PSI électrique chez Surplus Général Tardif au montant de 2 161.99 \$ plus taxes.

-ADOPTÉE-

12- URBANISME :

12.1 DEMANDE SOUMISE AU CONSEIL MUNICIPALE DE STATUER POUR LE MATRICULE 9477_23_5666.00_0000

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9830

CONSIDERANT QU, un citoyen avait demandé une dérogation mineure pour agrandir une remise existante d'une dimension de 2.44 x 4.88 mètre en septembre 2020 et vous, le conseil Municipal, vous avez résolu unanimement qu'il devait démolir la serre pour accepter l'agrandissement. Ce qui ont fait les propriétaires en 2021, avant l'émission du permis # 2021-002.

CONSIDERANT QU' à la suite d'une inspection du territoire visée, madame Lise Beaulieu (urbanisme) a constaté le 31 août 2023, qu'ils avaient remis leur serre d'une dimension 3.66 x 6.10 mètre sur leur propriété.

CONSIDERANT QU' elle n'a jamais reçu une demande de certificat d'autorisation de leur part avant d'implanter à nouveau leur serre, ce qui est une infraction au règlement sur les permis et certificats # 2015-376. Elle demande au conseil Municipal de statuer sur ce dossier.

Deux choix :

- 1) Avis d'information pour leur mentionner qu'il faut faire une demande de certificat d'autorisation pour implanter un bâtiment accessoire provenant d'une autre propriété;
- 2) Avis d'infraction pour le non-respect de la réglementation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Pelletier et appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents de statuer que madame Lise Beaulieu donnera **Avis d'infraction pour le non-respect de la réglementation** pour le matricule 9477_23_5666.00_0000.

-ADOPTÉE-

**12.2 DEMANDE SOUMISE AU CONSEIL MUNICIPALE DE
STATUER POUR LE MATRICULE 9379_77_0401.00_0000**

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9831

CONSIDERANT QUE un avis d'infraction par courrier recommandé le 9 septembre 2023 concernant le non respecte de certaines dispositions réglementaires de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha!-Ha! , tel que le règlement général sur les affaires de la municipalité (règlement numéro 345), qu'il n'est pas autorisé d'accumuler des objets et de laisser des débris sur un terrain ce qui apporte à la malpropreté du terrain ;

CONSIDERANT QUE madame Lise Beaulieu (urbanisme) a rencontré le matricule 9379_77_0401.00_0000 et le locataire (personne en faute) le 22 septembre 2023 sur les lieux de l'infraction . Elle a constaté sur les lieux que le locataire a effectué un beau travail de ménage extérieur. Cependant, le locataire aimerait garder trois (3) véhicules, des remorques et une chaloupe ;

CONSIDERANT la réception d'une demande écrite du matricule numéro 9379_77_0401.00_0000 et son locataire demandant au conseil municipal de statuer sur cette demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Johanny Moreau-Briand et appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande pour le matricule 9379_77_0401.00_0000 et son locataire en gardant le terrain propre et de conserver les trois (3) véhicules, (5) remorques et une chaloupe.

-ADOPTÉE-

13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :

13.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9832

CONSIDERANT QU' une demandent d'aide financière a été fait par les membres bénévoles de la bibliothèque municipale ;

CONSIDERANT QUE cette demandent d'aide financière est de 1250\$ pour l'achat de volumes qui bonifieront leur collection locale ;

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demandent d'aide financière des membres bénévoles

de la bibliothèque municipale pour l'achat de volumes qui seras budgété pour 2024.

-ADOPTÉE-

14- CAMPING DU LAC DÔLE

14.1 ACCEPTATION OFFRE DE SERVICE CARNET DE SANTE DU CAMPING LAC DOLE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9833

CONSIDERANT QUE nous avons demandez des offres de services à trois firmes spécialisées pour établir un carnet de santé et l'élaboration d'un plan de développement du camping avant d'envisager les scénarios possibles pour le développement à court et moyen terme.

CONSIDÉRANT QUE pour supporter financièrement ce projet, nous avons déposé une demande d'aide financière à partir de notre enveloppe locale du fond ruralité/ région à la MRC de Témiscouata.

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand , appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents de retenir l'offre de s service de Groupe GID car elle répond à tous les critères pour le Camping Lac Dôle.

-ADOPTÉE-

14.2 ACCEPTATION ACHAT DE REVETEMENT EXTERIEUR MANQUANT

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9834

CONSIDERANT la rénovation extérieure de la grande salle au Camping Lac Dôle;

CONSIDERANT QUE les matériaux ont été acheter l'année passé et qu'il manque revêtement et moulure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Pelletier et appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'achat de matériaux pour finaliser l'extérieur de la grande salle au montant de 1627.01 \$ plus taxes.

-ADOPTÉE-

15- AFFAIRES DIVERSES

15.1 FIXER RENCONTRE POUR LA RUE CENTENAIRE

- ✓ Attendre visite de mathieu Lehoux avant de fixer rencontre

15.2 DEMANDE DU COMITE DES LOISIRS DU LAC DOLE

- ✓ Fixer rencontre après la rencontre avec le Groupe GID le 10 octobre 2023.

15.3 SOUMISSION POUR ELECTRICITE CAMPING LAC DOLE

- ✓ Revoir après la rencontre avec le Groupe GID le 10 octobre 2023.

15.4 DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA MRC DE TEMISCOUATA POUR LA MUNICIPALITE DE SAINT-LOUIS-DU-HA!HA!

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9835

CONSIDÉRANT les demandes reçues par le conseil municipal concernant le développement de projets industriels, commerciaux et résidentiels au cours des derniers mois ;

CONSIDÉRANT QUE le périmètre urbain de la municipalité présente de moins en moins d'espaces pour répondre à ces diverses demandes de développement ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du périmètre urbain représente un changement d'affectation du sol et du portrait du périmètre urbain à l'intérieur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Roberto Pelletier
APPUYÉ PAR monsieur Richard Bossé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de Saint-Louis-du-Ha! Ha! demande à la MRC de Témiscouata de modifier son Schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'agrandir le périmètre urbain de la municipalité dans le but de permettre la création de nouvelles zones pour le développement de projets commerciaux, industriels et résidentiels.

ADOPTÉE

15.5 ADHESION 2024-2026 LES FLEURONS DU QUEBEC

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9836

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser l'adhésion pour 2024-2026 pour Les Fleurons du Québec .

-ADOPTÉE-

16- PERIODES DE QUESTIONS

17- LEVEE DE L'ASSEMBLÉ

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20H58 .

Je, Mélissa Lord, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Conformément l'article 144 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la directrice générale/greffière-trésorière.

Mélissa Lord

maire

Marie-Josée Corbin

Directrice générale/greffière- trésorière